



Ambasciata d'Italia  
Dakar

## CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE (C.I.E.)

1	Formulaire de demande dûment rempli, daté et signé (par les deux parents dans le cas d'un mineur) ;
2	Une (01) photo récente (de face, en couleur sur fond blanc, format 35x40 mm, conforme aux spécifications du document 9303 de l'OACI) ;
3	Photocopie d'un document d'identité récent italien ou étranger (C.I.E. ou passeport), conformément au D.P.R. 445/2000 ;
4	Acte de consentement des deux parents si le demandeur est mineur de 18 ans ;
5	Code fiscal ;
6	Acte de naissance délivré par la commune.

### FRAIS :

- **14 450 FCFA (22 €)** pour une première délivrance ou un renouvellement ;
- **17 850 FCFA (27 €)** pour un duplicata en cas de perte ou de vol.

La C.I.E. est imprimée puis envoyée par voie postale à l'adresse de résidence (ou de domiciliation) déclarée par le demandeur, par l'Institut Polygraphique et Monnaie de l'État italien, à partir de 15 jours après la mise en production. Les délais de livraison peuvent varier selon le pays de destination.

En cas de non-livraison due à une adresse incorrecte, le document est conservé au bureau de poste local. À l'issue de cette période, l'envoi est retourné au bureau consulaire de référence pour une nouvelle tentative de livraison.

### IMPORTANT

- Pour demander la carte d'identité électronique auprès de la Chancellerie Consulaire de l'Ambassade d'Italie à Dakar, il est obligatoire d'avoir effectué et mis à jour l'inscription à l'AIRE (inscription, éventuel changement de circonscription consulaire ou d'adresse de résidence).
- L'inscription ou la mise à jour des données personnelles doit être effectuée à l'avance par le biais du portail **FAST IT**.
- En l'absence de document d'identité, le demandeur devra se présenter accompagné de deux témoins.
- Les rendez-vous pour le dépôt de la demande sont disponibles sur la plateforme de réservation en ligne : **[PRENOTAMI](#)**.